Logo CFDT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNEDIC - Une revalorisation a minima des allocations chômage

La revalorisation des allocations chômage était à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'Unédic réuni ce jour.

La CFDT a fait une proposition d'augmentation de +1% des allocations, au regard des dernières revalorisations du Smic (+0,99%) et des minima sociaux (+0,1%). L'évolution des prix depuis un an (+1,4%) a particulièrement impacté ceux qui ont perdu leur emploi : **les demandeurs d'emploi indemnisés ont aussi le droit de voir leur pouvoir d'achat soutenu !**

Le patronat a proposé, quant à lui, une revalorisation de +0,6%, adoptée par son seul vote.

Tout au long de la crise sanitaire, nombre de salariés ont été sécurisés par le dispositif d'activité partielle. Néanmoins, la plupart des travailleurs précaires n'ont pas été protégés par ce dispositif mais par le régime d'assurance chômage. Pour rappel, 45% des demandeurs d'emploi sont indemnisés à la suite d'une fin de contrat de travail à durée déterminée, ce sont le plus souvent des jeunes de moins de 30 ans.

La CFDT s'est abstenue lors de ce vote, marquant ainsi son désaccord avec cette revalorisation minimale et nettement insuffisante. Cette abstention permet d'obtenir néanmoins une augmentation des allocations. Même insuffisante, cette revalorisation va bénéficier à près de 2,4 millions de demandeurs d'emploi sur tout ou partie de leur allocation.

DÉCLARATION DE **MARYLISE LÉON**, SECRÈTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

réunion
Documents
Une revalorisation a minima des allocations chômage